



MEMO POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT ET TARIFS

Vous souhaitez faire financer votre formation ? Le Théâtre du Grand Rond est à votre disposition pour vous informer sur les possibilités de prise en charge.

Contactez Béryl Denormandie, coordinatrice des formations professionnelles, par mail à l'adresse formation@grand-rond.org ou au 05 61 62 14 85.

Pour plus d'informations, [consultez nos conditions générales de vente \(CGV\)](#).

Les différents types de prise en charge :

L'AFDAS : Plan de développement des compétences des intermittent·e·s du spectacle

Le plan de développement des compétences des intermittent·e·s du spectacle de l'[Afdas](#) permet de financer, sous conditions, des actions d'adaptation, de développement des connaissances, ou de perfectionnement.

Pour bénéficier d'un financement dans le cadre du plan de développement des compétences, vous devrez rentrer dans [les conditions détaillées ICI](#).

Attention : des délais de carence peuvent s'appliquer entre deux stages financés par l'Afdas : n'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus.

La demande d'aide doit être déposée au plus tard 4 semaines avant le début de la formation, sur votre espace personnel. Contactez-nous en amont pour obtenir un devis personnalisé ainsi que le programme de formation.

[Accédez à votre espace personnel.](#)

L'AFDAS : Plan de développement des compétences des salarié·es du spectacle vivant

Si vous êtes salarié·e d'une structure du spectacle vivant (au régime général) en application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Plus d'infos [ICI](#) ou auprès de votre employeur.

La demande d'aide doit être déposée au plus tard 4 semaines avant le début de la formation, sur l'espace dédié de votre employeur. Contactez-nous en amont pour obtenir un devis personnalisé ainsi que le programme de formation.

L'Aide Individuelle à la Formation (AIF) – France Travail

Vous pouvez bénéficier de cette aide si vous êtes demandeur·se d'emploi et que votre démarche de formation est cohérente avec vos objectifs professionnels.

Lorsque les dispositifs de financements existants (ceux des collectivités territoriales, des organismes paritaires collecteurs agréés, ...) ne peuvent prendre en charge votre projet de formation, partiellement ou entièrement, rapprochez-vous de votre conseiller France Travail pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une Aide individuelle à la formation (AIF) dans le cadre de votre PPAE (projet personnalisé d'accès à l'emploi) qui contribuera au financement des frais pédagogiques de votre formation.

Contactez votre personne référente à France Travail pour lui faire part de votre projet de formation, puis contactez-nous pour obtenir un devis personnalisé.

Le devis doit être déposée par le Théâtre du Grand Rond auprès de France Travail au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

[Plus d'infos ici.](#)

Attention !

Si vous percevez l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) au moment de votre formation, vous ne pourrez pas à la fois vous faire financer la formation par France Travail ET assimiler vos heures de formation pour le calcul de votre intermittence. Pour en savoir plus, [cliquez ICI](#) ou rapprochez vous de France Travail Spectacle.

Auto-financement ou prise en charge par une association

Nous proposons des tarifs préférentiels pour les auto-financements et les financements par des associations sur certains modules de formation (nous contacter pour plus d'informations). Des facilités de règlement peuvent être accordées jusqu'à trois encaissements différés.

Personnes en situation de handicap

Renseignez-vous auprès de l'[AGEFIPH](#) et de [Cap emploi](#). Vous pouvez également contacter notre référente handicap : formation@grand-rond.org / 05 61 62 14 85

Consultez le mémo : <http://www.grand-rond.org/userfiles/file/telechargements/formations-pro/TGR-formation-RESSOURCES-HANDICAP.pdf>

Compte Personnel de Formation (CPF)

Les formations du Théâtre du Grand Rond **ne sont pas éligibles** au financement par le Compte Personnel de formation (CPF).

Les tarifs :

Les tarifs varient selon la prise en charge. Pour calculer le montant de votre parcours de formation, multipliez le nombre d'heures suivies par le coût horaire ci-dessous.

Type de prise en charge	AFDAS (ou autre OPCO)	France Travail ou association	Auto-financement
Coût horaire	40€	23€	13€ / 15€ (formations administratives / formations artistiques)

Le coût horaire pour l'AFDAS ou France Travail est dégressif à partir de 75h de formation, contactez-nous pour un devis personnalisé.

Conformément à l'article 202 B de l'annexe II du CGI, le théâtre du Grand Rond n'est pas assujetti à TVA sur son activité de formation professionnelle. Les prix s'entendent en TTC.

Date de revue du document : 06/07/2026

Théâtre du Grand Rond

23 rue des Potiers 31000 Toulouse

05 61 62 14 85 | www.grand-rond.org

SIRET 448 897 108 00024 | CODE APE 9001Z | N° de déclaration d'activité 76 31 08 47 431